

Des textiles durables et circulaires d'ici à 2030

30 mars 2022
#EUGreenDeal



La consommation européenne de textiles a la **quatrième incidence négative la plus élevée** sur l'environnement et le changement climatique après l'alimentation, le logement et la mobilité.



Il s'agit de l'une des **trois principales pressions exercées sur l'eau et l'utilisation des sols** et l'une des **cinq principales en termes d'utilisation de matières premières et d'émission de gaz à effet de serre**.



Le secteur du textile et de l'habillement **emploie plus de 1,5 million d'Européens** et représente un atout essentiel pour stimuler les emplois locaux et les possibilités commerciales. Le marché unique constitue l'épine dorsale de ce secteur.

La vision de la Commission pour les textiles à l'horizon 2030



Tous les produits textiles mis sur le marché de l'UE sont

- durables, réparables et recyclables
- fabriqués en grande partie à partir de fibres recyclées
- exempts de substances dangereuses
- produits dans le respect des droits sociaux



«La mode rapide n'est plus à la mode» - les consommateurs bénéficient plus longtemps de **textiles de haute qualité**



Des **services de réemploi et de réparation** rentables sont largement disponibles



Dans un **secteur du textile compétitif, résilient et innovant**, les producteurs assument la responsabilité de leurs produits tout au long de la chaîne de valeur



Les vêtements circulaires plutôt que jetables sont devenus la norme, grâce des capacités suffisantes de recyclage et un minimum d'incinération et de mise en décharge



La Commission travaille actuellement à la mise en place d'un parcours de transition permettant à l'écosystème du textile de réussir les transitions écologique et numérique et de rendre l'écosystème plus résilient. Aujourd'hui marque le début d'un processus de co-création, dans lequel les parties prenantes sont invitées, au moyen d'enquêtes et d'ateliers, à proposer des actions spécifiques et à œuvrer à la réalisation de ces objectifs communs.





Dans l'Union européenne



Presque **9 Européens sur 10** (88 %) pensent que les vêtements devraient durer plus longtemps



Environ **5,8 millions de tonnes** de textiles sont jetées chaque année, soit l'équivalent de **11,3 kg par personne**



En moyenne, **20 à 35 emplois** sont créés pour 1 000 tonnes de textiles collectés en vue de leur réemploi, par exemple pour être vendus d'occasion

Dans le monde



La production de textiles a doublé entre 2000 et 2015



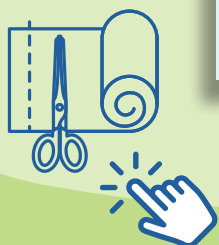
Un camion complet de textiles est mis en décharge ou incinéré chaque seconde



des matériaux utilisés pour produire des vêtements est recyclé dans de nouveaux vêtements



des microplastiques relâchés dans l'environnement sont issus de produits textiles



Actions clés de la stratégie textile



Fixer des **exigences de conception pour les textiles** afin qu'ils durent plus longtemps et soient plus faciles à réparer et à recycler, ainsi que des exigences sur la teneur minimale en matériaux recyclés



Introduire un **étiquetage plus clair sur les textiles** et un **passport numérique des produits**



Lutter contre l'**écoblanchiment** pour responsabiliser les consommateurs et sensibiliser à la mode durable



Inverser la **surproduction et la surconsommation** et **décourager** la destruction des textiles invendus ou retournés



Proposer une **responsabilité élargie obligatoire des producteurs de textiles assortie d'une éco-modulation des redevances**



Lutter contre le **rejet non intentionnel de microplastiques** à partir des textiles synthétiques



Restreindre l'**exportation de déchets textiles** et promouvoir les textiles durables à l'échelle mondiale



Favoriser des **modèles d'entreprise circulaires**, notamment les secteurs du réemploi et de la réparation



Encourager les entreprises et les États membres à soutenir les objectifs de la stratégie



Office des publications
de l'Union européenne

Print ISBN 978-92-76-49523-9
doi:10.2779/102016
KH-06-22-166-FR-C

PDF ISBN 978-92-76-49510-9
doi:10.2779/259179
KH-06-22-166-FR-N

Office des publications de l'Union européenne, 2022 © Union européenne, 2022
La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs. Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire.